



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

(pour diffusion immédiate)

### **Projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune**

## **Le gouvernement imposera des frais aux biologistes pour leurs études**

**Montréal, le 11 mai 2016** - Les biologistes s'inquiètent du projet de règlement que le gouvernement du Québec se prépare à adopter, concernant l'imposition de frais pour l'ouverture et le traitement de dossiers touchant la faune. Le projet de règlement, qui vise à modifier la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, imposera des frais tant pour l'obtention de permis et autorisations liés à l'inventaire et à la capture d'animaux (ex. permis SEG), que pour la réalisation de projets ayant des impacts sur les habitats fauniques.

Un grand nombre de biologistes et plusieurs organisations dont le CRE Montérégie et l'Université de Sherbrooke, se sont prononcés contre de tels frais qu'ils considèrent globalement insensés et ne respectant pas les objectifs du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). En effet, les objectifs du Ministère seraient d'améliorer la gestion de la faune, la recherche scientifique et l'éducation du public. Comment de tels frais pourraient améliorer la situation de la faune au Québec? En imposant aux professionnels de la faune des frais pour réaliser des inventaires, pour améliorer ou même nettoyer des habitats fauniques?

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) considère que les biologistes des OBNL, des universités et du secteur privé sont des acteurs incontournables dans la protection et la gestion de la faune au Québec, car ils réalisent, chaque année, des centaines d'inventaires fauniques, et que leurs données sont acheminées au MFFP. Ce Ministère bénéficie donc gratuitement de ces données qui leur procurent un portrait global de la faune au Québec. L'ABQ craint que la tarification n'engendre des effets indésirables dont notamment, une baisse dans les demandes de permis de captures ou la réalisation d'aménagements sans autorisation.

L'ABQ interpelle le Gouvernement afin qu'il modifie son projet de règlement en y incorporant des assouplissements qui permettraient aux biologistes et autres professionnels de la faune d'accomplir leur travail, et ce sans obstacle tarifaire. Dans une lettre envoyée à madame Julie Grignon, sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs du Ministère, l'ABQ recommande de moduler les tarifs en permettant l'obtention de permis annuels ou même d'annuler les frais pour les biologistes du Québec.

L'ABQ n'est pas totalement contre l'ajout de tarifs pour certaines activités dont, par exemple, la réalisation de constructions dans l'habitat du poisson, mais elle espère que le gouvernement du Québec revienne sur sa décision et comprenne les impacts négatifs potentiels qu'une telle tarification peut générer, notamment sur l'amélioration des habitats, la récolte de données scientifiques et la formation de nouveaux biologistes de la faune.

L'ABQ représente 850 membres [www.abq.qc.ca](http://www.abq.qc.ca). Ses objectifs sont entre autres, de contribuer à la protection du public, de promouvoir la reconnaissance de la profession de biologiste et d'assurer auprès de la population et des intervenants, les compétences et l'intégrité des biologistes membres dans leurs champs de spécialisation respectifs.

- 30 -

Source :

Chantal D'Auteuil, M. Env. et M. analyse et gestion urbaine  
ABQ #3219  
Directrice générale  
Association des biologistes du Québec  
[c.dauteuil@abq.qc.ca](mailto:c.dauteuil@abq.qc.ca), [www.abq.qc.ca](http://www.abq.qc.ca)  
514-279-7115

Jean-Pierre Ricard, M.Sc. biologiste  
ABQ #2585  
Vice-président Services aux membres  
Association des biologistes du Québec  
[services@abq.qc.ca](mailto:services@abq.qc.ca), [www.abq.qc.ca](http://www.abq.qc.ca)  
514-217-6499